

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Bas-Saint-Laurent, le 17 avril 2024

**La valorisation des travailleuses et travailleurs forestiers est exclue de la vision d’avenir de la ministre des
Ressources naturelles et des Forêts**

Bas-Saint-Laurent, le 17 avril 2024 – La ministre des Ressources naturelles et des Forêts, madame Maïté Blanchette Vézina, refuse d’appuyer la région du Bas-Saint-Laurent dans ses efforts visant la valorisation et la rétention de ses travailleuses et travailleurs forestiers.

La Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL) déplore ce manque de vision pour l’avenir des communautés forestières. Elle demande à la ministre de revoir cette décision et de déployer des mesures structurantes pour valoriser le travail forestier. « Le Bas-Saint-Laurent est une région forestière. Nos travailleuses et travailleurs forestiers représentent bien plus qu’un levier de développement économique. Ensemble, ils donnent vie à nos communautés forestières et à nos territoires ! Ils forment une richesse collective et c’est pourquoi ils méritent d’être valorisés et placés au cœur de nos stratégies sur l’avenir de nos forêts. », explique Bruno Paradis, préfet de la MRC de La Mitis et président de la TREMBSL.

La région fait face à une importante pénurie de main-d’œuvre qualifiée pour la réalisation des travaux sylvicoles. Depuis 1997, le nombre d’ouvriers et ouvrières a chuté drastiquement alors que l’âge moyen a augmenté considérablement. Outre le vieillissement, d’autres facteurs aggravants se sont ajoutés : la concurrence provenant d’autres secteurs d’activités et la perte de certains avantages découlant de la mise en œuvre d’une grille de taux provinciale en forêt privée. Pour combler ces besoins, plusieurs régions et entreprises sylvicoles choisissent de recourir massivement aux travailleurs étrangers temporaires ou, dans certains cas, de réduire leurs activités. Le Bas-Saint-Laurent a plutôt choisi de miser sur des mesures de valorisation du travail forestier.

En 2020 la région a mis en place un projet pilote pour expérimenter des mesures de valorisation auprès des ouvrières et ouvriers forestiers. L’évaluation de ce projet démontre que les conditions salariales basées sur un mode de rémunération à taux horaire, avec des avantages sociaux et un accès à la formation, représentent les facteurs d’attraction les plus prometteurs. En s’appuyant sur ces résultats, la région recommande au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) d’incorporer, dans la grille de taux pour la valeur des traitements sylvicoles, les avantages sociaux suivants : REER collectif, heures mobiles, temps de déplacement, prime à la polyvalence, temps de préparation pour les outils de travail. « Notre région mise sur la valorisation de sa main-d’œuvre pour faire face à la pénurie. Cette approche nous permettra non seulement d’agir sur l’attractivité des

métiers forestiers, mais aussi sur la vitalité de nos communautés forestières. », explique Philippe Guilbert, maire de Trois-Pistoles et vice-président de la TREMBSL. « Le métier d'ouvrier forestier compose avec un retard considérable en matière de rémunération et de valorisation, comparativement à d'autres métiers qui exigent le même niveau de scolarité, comme le secteur de la construction, par exemple. », ajoute-t-il.

Dans l'urgence de maintenir la main-d'œuvre régionale en place à quelques semaines de l'ouverture de la saison sylvicole, une demande de financement d'urgence a été adressée aux ministères partenaires du projet en décembre dernier. Services Québec a accepté de fournir une contribution additionnelle temporaire afin de maintenir les avantages fournis pour l'année en cours et de préparer la transition. La ministre des Ressources naturelles et des Forêts refuse de contribuer.

« La valorisation du métier d'ouvrier forestier est au cœur des conditions de succès. Les démonstrations faites par le projet pilote sont éloquentes. Nous avons eu une très bonne collaboration avec la direction régionale du MRNF tout au long de ce projet. Malgré cela, notre ministre régionale et ministre de nos forêts décide de laisser tomber les travailleuses et travailleurs forestiers! Il y a là un manque de vision quant à l'avenir de nos régions forestières! » déplore Michel Lagacé, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup et membre de la TREMBSL.

« Une consultation nationale sur l'avenir de la forêt qui passe sous silence l'avenir de la main-d'œuvre forestière n'est pas sérieuse! La rétention et la valorisation de cette main-d'œuvre, ainsi que le transfert des connaissances et compétences développées par nos ouvrières et nos ouvriers forestiers devraient être des sujets au cœur des réflexions. », ajoute Sylvie Blanchette, mairesse d'Amqui et membre de l'exécutif de la TREMBSL.

À propos du projet

Le projet pilote, intitulé [Expérimentations de différents modes de rémunération pour les ouvriers en aménagement forestier](#), s'est déroulé de 2020 à 2024 auprès de 101 ouvriers forestiers. Il était coordonné par la Table sectorielle de concertation en aménagement forestier et animé par le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent. L'objectif était d'évaluer les effets d'une rémunération horaire et d'avantages sociaux sur l'attractivité, le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre. Le projet était doté d'une enveloppe de 3,5M\$, avec des contributions de Services Québec (2M\$), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (1M\$), du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (372 000 \$), et du MRNF (100 000 \$). Les résultats ont été présentés le 1^{er} mai 2023 devant plus de 130 personnes lors du Sommet « *La valorisation du métier d'ouvrier forestier : Agir pour une meilleure rétention de la main-d'œuvre et un recrutement efficace* ». L'évaluation démontre que les conditions salariales basées sur un mode de rémunération à taux horaire avec des avantages sociaux et un accès à la formation représentent les facteurs d'attraction les plus prometteurs.

Pour en savoir plus et visionner des capsules vidéo sur le projet : [cliquez ici](#)

À propos de la TREMBSL

La Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent a été créée en mai 2019. Ce lieu de concertation regroupe les huit préfets et préfètes des MRC bas-laurentiennes et les 10 maires et mairesses des cités régionales ou des municipalités de centralité. La Table est l'interlocutrice politique privilégiée de toute une région auprès des gouvernements supérieurs, afin de promouvoir les priorités régionales.

Source : [Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent](#)

Pour informations : Sophie Duchaine, coordonnatrice
581-246-0438
sduchaine@crdbsl.org